

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de COUDUN

Séance du 17 mars 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
 De présents : 10
 De votants : 14

Date de convocation :

8 mars 2017

Date d'affichage :

8 mars 2017

L'an deux mil dix-sept le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FORMONT, Maire

Etaient présents : Messieurs Mesdames Bernard FORMONT, Gilles AMBEZA, Sandrine AURIBAUT, Christophe LEGRAIN, Eva PETROWICK, Guy BULLOT, Patrick GABRIEL, Christian DUCROT, Christian CREPIN, Nicole DEVUYST.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Alix LALOUETTE à Mme Eva PETROWICK, Mme Suzana DA SILVA à Mme Sandrine AURIBAUT, M. Philippe ETIENNE à M. Gilles AMBEZA, Mme Noëlle LECAREUX à Mme Nicole DEVUYST.

Secrétaire : Madame Sandrine AURIBAUT.

Objet :

Lancement de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19, R153-8,

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu le décret n° 85.453 du 23 avril 1985 modifiée pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée,

Vu la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 modifiée portant sur diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 en son article 1er,

Vu le décret n°2004-531 du 9 juin 2004, en son article 2,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015,

Vu les délibérations en date du 19 juin 2009 et 7 juillet 2010 prescrivant l'élaboration du PLU et les motivations de prescription,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2016 arrêtant le projet de PLU,

Vu l'ordonnance en date du 7 février 2017 de M. le Président du Tribunal Administratif d'Amiens, désignant Madame Jacqueline LECLERE en qualité de commissaire enquêteur,

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- Procéder à une enquête publique sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Coudun pour une durée de 32 jours du 9 mai 2017 au 9 juin 2017 inclus.

Madame Jacqueline LECLERE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

SOUS-PREFECTURE

24 MARS 2017

DE COMPIEGNE (OISE)

Le projet de PLU arrêté, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Coudun pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi au vendredi de 15h30 à 18h30) du 9 mai 2017 au 9 juin 2017.

Pendant la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la Mairie de Coudun ou via le site internet de la mairie (<http://mairiecoudun.wixsite.com/mairie>).

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- Mardi 9 mai 2017 de 15 h 30 à 18 h 30,
- Samedi 20 mai 2017 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Vendredi 9 juin 2017 de 15 h 30 à 18 h 30.

A l'expiration du délai de l'enquête prévue à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Coudun le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département de l'Oise et au Président du Tribunal Administratif d'Amiens. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Coudun. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernard FORMONT



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard Formont".